

# Comité de quartier Henriville - Bulletin d'information n° 2 – Juillet 2019

Direction publication : Vincent Gallot - Rédaction : Bruno Bréart

## AU SOMMAIRE:

Dans ce nouveau numéro,

- nous revenons entre autres sur la mise en place de la nouvelle ligne de bus qui dessert partiellement notre quartier (N3), sur l'extension, sollicitée et obtenue, de la zone de stationnement résidentiel ...
- nous rendons compte de la visite de proximité avec les représentants de la municipalité, des activités du comité comme la Foire aux Plantes et le Vide-Grenier

## Pour nous contacter

Notre mail : [henriville@cqamiens.fr](mailto:henriville@cqamiens.fr)

Notre site internet :

[www.comitequartierhenrivilleamiens.fr](http://www.comitequartierhenrivilleamiens.fr)

**Siège social** : Ecole Delpech 159 rue Delpech 80 000  
AMIENS



## Le mot du Président



Chers adhérents,

Comme je vous l'avais promis, ce numéro 2 de notre bulletin de liaison vous est entièrement réservé.

Nous avons voulu que les personnes ayant eu la générosité de payer une cotisation bénéficient d'une communication différenciée, plus riche et plus complète.

Vous y trouverez les dernières informations concernant notre quartier, un retour sur les manifestations que nous avons organisées, le calendrier des changements prévus à la rentrée, un point sur les grands sujets du moment.

Dans ce numéro nous avons également choisi de parler de ce qui fâche (nouveau réseau de bus, pistes cyclables, incivilités) mais aussi de ce qui va bien et notamment des services de notre mairie de secteur qui interviennent rapidement et avec efficacité. A ce propos, je tiens à remercier tout particulièrement madame Nathalie LE-CLERCQ pour sa disponibilité et sa réactivité. Ensemble, nous travaillons pour qu'Henriville soit plus propre, plus agréable et réponde aux besoins de ses habitants.

Nous avons, à l'occasion de notre visite proximité, exprimé un certain nombre de propositions pour améliorer notre quartier, vous trouverez dans ce numéro, la liste détaillée et les réponses apportées.

Nous souhaitons à la rentrée renouveler notre journée « Nouveaux arrivants » et leur faire découvrir Henriville sa beauté et son histoire. Si vous connaissez des personnes nouvellement arrivées, ou si vous constatez dans votre rue un emménagement, je vous remercie de nous le signaler de manière à ce que nous puissions contacter ces personnes et les inviter.

Toute l'équipe du comité se joint à moi pour vous souhaiter une agréable lecture et vous donne rendez-vous en septembre.

Encore merci pour votre confiance et votre soutien.

Bien cordialement

Vincent GALLOT

## Nouveau réseau de Bus : Bilan Henriville Non Satisfaisant

Certes, ça va mieux. Après un début catastrophique, les NEMO circulent plus régulièrement et les attentes entre 2 bus ne varient plus entre 20 et 2 minutes. On est toujours secoué dans des véhicules dotés de très peu de places assises inconfortables mais la clim fonctionne et on a la satisfaction de ne pas polluer.

Mais pour notre quartier en revanche, le compte n'y est pas. Outre la suppression de notre navette « Cœur de ville », nous constatons la suppression de la ligne 4 (rue St Fucien) qui passait toutes les 10 à 12 minutes et le remplacement du 15 par le 6 (passage toutes les demi-heures) qui lui, ne dessert pas l'arrêt « St Quentin ».

Nous avons gagné un NEMO, le N3 (rue Delpech), et les élèves de la cité scolaire et du collège St Martin ont maintenant un trajet direct à la gare, ce qui est un vrai plus. Ceux de la Providence et les habitants du sud-est du quartier ont encore à marcher jusqu'à l'arrêt « Cité scolaire » ou à attendre patiemment le 12, dont l'intervalle entre 2 bus varie entre ½ heure et 2 heures selon le moment de la journée.

Oui mais voilà, notre N3 ne dessert pas le centre-ville. Pour aller à la mairie, faire ses achats rue des 3 cailloux ou rue des Jacobins et en revenir, il faut changer à la gare ce qui rallonge le temps de trajet et est une vraie contrainte pour les personnes âgées. La suppression du passage de la navette cœur de ville dans notre quartier a été très mal vécue par ses habitants. Face à nos protestations, la municipalité s'est engagée à les contacter (*le cabinet de Madame FOURE a effectivement contacté les personnes dont nous avons communiqué les coordonnées*) et à trouver avec eux des solutions alternatives. Il semble que les débuts « difficiles » du BHNS ont mobilisé toutes les énergies chez Amétis et les services de la métropole et qu'il n'y ait pas eu de temps à consacrer à ce sujet.

Espérons que maintenant que la situation s'est stabilisée, une solution satisfaisante sera trouvée.

Vincent GALLOT (utilisateur quotidien du N3)





## LE NOUVEAU PAYSAGE URBAIN ...



Photos B. Bréart

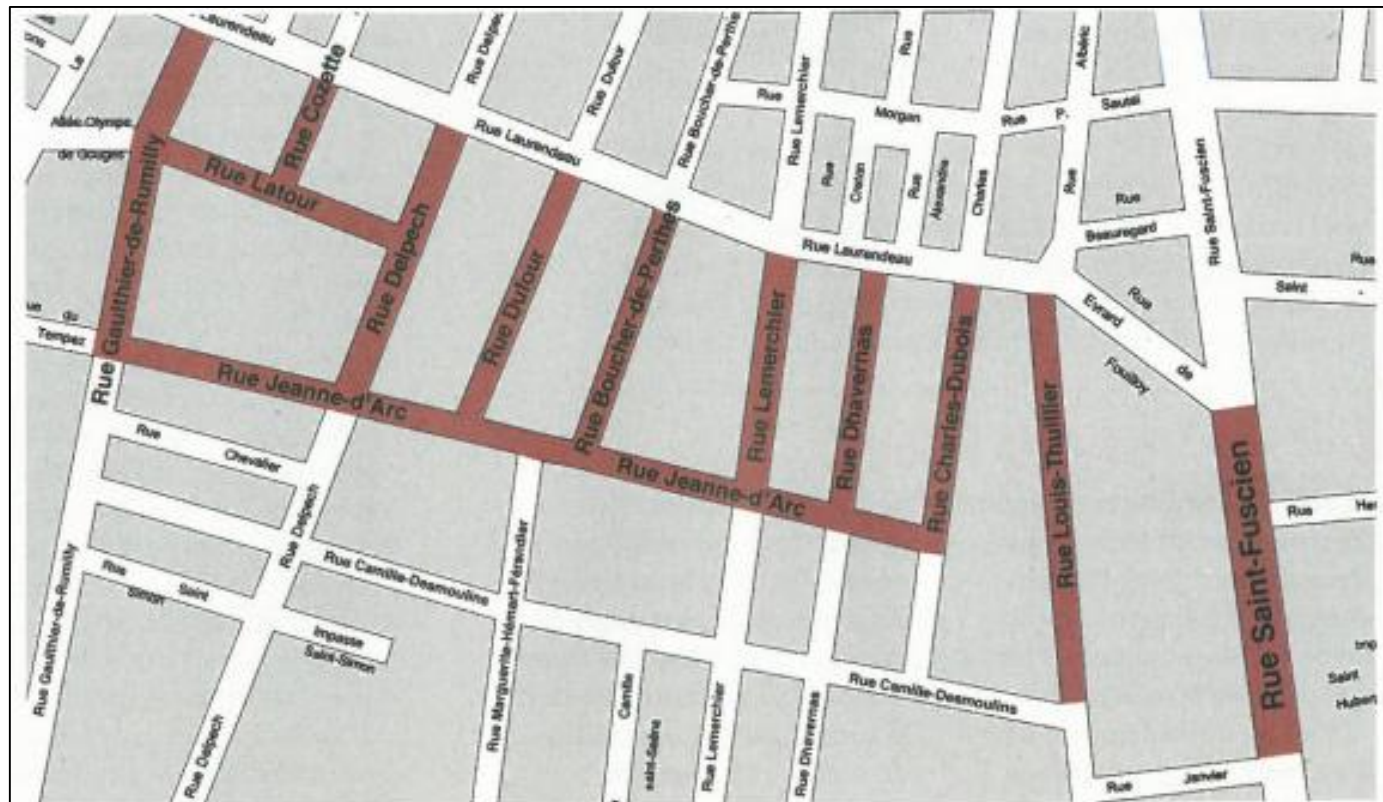
Avec l'arrivée des nouvelles lignes de bus, la ville s'est parée d'un nouvel équipement urbain: abris bus, panneau d'affichage et bancs publics.

Par ailleurs quelques bacs à fleurs sont apparus dans certaines rues du quartier. Une initiative à encourager ...





## STATIONNEMENT RESIDENTIEL



le résidentiel s'étendra à la rentrée dans la partie centrale d'Henriville (plan ci-dessus). De nouvelles rues sont aussi intégrées à Saint-Pierre : Cosserat, Vulfran-Mollet, Dupont-

parties comprises entre les rues Le-Mongnier et de la Cité (incluses). Prochaine étape ? Peut-être Saint-Honoré, où les habitants seront consultés à la rentrée.

▲ Après la partie nord en janvier, rue Laurendeau et au-dessus, la partie centrale d'Henriville passe à son tour au stationnement résidentiel en septembre, ici en couleur.

Source: JDA

## QUELQUES RAPPELS UTILES :

Extension de la zone de stationnement résidentiel

Gratuité tout au long de l'été

### L'été, c'est gratuit en zone résidentielle

Le stationnement devient gratuit en juillet et en août à Amiens dans les zones en stationnement résidentiel. À quelques exceptions près : la rue Saint-Leu, la rue Jean-Catelas, la rue des Francs-Mûriers, la rue Jean-Calvin, la rue de la Hotoie et la rue Florimond-Leroux. La mesure vaut pour les 150 places supplémentaires dédiées au stationnement résidentiel depuis début janvier dans le quartier Sainte-Anne, pour les 650 places Faubourg-de-Noyon et les 1 400 places d'Henriville. Les automobilistes qui n'habitent pas le quartier et qui n'ont donc pas acheté un macaron peuvent donc se garer, sans passer par l'horodateur, dès ce lundi 1<sup>er</sup> juillet. À noter qu'une nouvelle zone de stationnement résidentiel sera mise en place dans le quartier Henriville, jusqu'à la rue Jeanne-d'Arc, en septembre. Les habitants pourront continuer à se garer gratuitement près de chez eux après s'être acquittés d'un



À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 31 août, les personnes extérieures aux zones de stationnement résidentiel n'ont plus à passer par l'horodateur. (Photo d'archives)

abonnement annuel : 1 € le premier véhicule d'un foyer, 50 € le deuxième et 100 € le troisième. Depuis un an, la procédure d'un macaron à coller sur le pare-brise est informatisée. Les plaques d'immatriculation des véhicules sont enregistrées. Pour les personnes

extérieures au quartier, la première demi-heure de stationnement en zone résidentielle est gratuite. Il faut cependant continuer à rentrer son numéro de plaque d'immatriculation sur l'horodateur. Et ce n'est valable qu'une seule fois. ■ ET.

01002.

Source: Courrier Picard

## Visite de proximité du 18 juin 2019

Lors de la visite de proximité de mardi, les problèmes de bandes cyclables, de stationnement et de changement de parcours de la navette Cœur de Ville ont été évoqués.

Il y avait une trentaine, entre élus et habitants, à participer à la visite de proximité. Ce rendez-vous annuel a été l'occasion, pour les adjoints, d'écouter les demandes des habitants concernant l'aménagement du quartier. Les discussions étaient cordiales, et la visite s'est déroulée dans le calme. La mairie était représentée par Nathalie Le Clercq, adjointe déléguée au secteur Sud, et Nathalie Lavallard, adjointe au maire déléguée à la démocratie locale. Les élus se sont laissés guider par Vincent Gallot, président du comité de quartier.

Le départ était à 17 heures, au square Fratellini, pour lequel le comité propose un réaménagement afin qu'il puisse accueillir un espace de jeux pour les enfants. Les visiteurs ont ensuite rejoint la rue Saint-Fuscien. On y discuta des couloirs cyclables, séparés de la route par une simple bande de peinture. « Elles ne sont satisfaisantes ni pour les automobilistes, ni pour les cyclistes. Nous proposons de mettre des pistes cyclables, avec une vraie séparation du reste de la route » explique Vincent Gallot.

La visite s'est poursuivie vers l'église Saint-Martin. Les riverains demandent qu'on y installe des toilettes publiques, « demande qui sera étudiée par les services de la mairie », affirme Nathalie Le Clercq.



Une trentaine d'habitants ont participé à la visite de proximité du quartier Henriville

Rue Laurendeau, Vincent Gallot aborde l'un des sujets principaux de la visite. Le stationnement résidentiel est arrivé à Henriville depuis janvier dernier, du boulevard Jules-Verne à la rue Lauren-

deau. Il s'étendra en septembre prochain, jusqu'à la rue Jeanne-d'Arc. Le président du comité de quartier a détaillé le déroulé de la mise en place du stationnement payant. « Nous avons demandé aux

habitants s'ils voulaient de cette option, et on a clairement eu trois zones : la plus proche du centre-ville était « pour », celle près du boulevard était « contre », et celle du milieu était mitigée. Après la mise en

place du stationnement résidentiel dans les rues au nord du quartier, les voitures des non-résidents se sont reportées vers la zone du milieu ; alors, maintenant, les habitants de cette zone demandent la mise en place du stationnement résidentiel. »

« La mairie est en train de réfléchir à une solution pour les personnes âgées concernant Cœur de Ville »

Nathalie Lavallard, adjointe au maire en charge de la démocratie locale

Autre sujet majeur : la navette Cœur de Ville qui ne passe plus par la rue Delpech. Ce changement de parcours, pour lequel les riverains n'avaient pas été prévenus, a mis les personnes âgées dans l'embaras. Le comité de quartier a recueilli plusieurs plaintes d'habitants qui utilisaient cette navette. « La mairie est en train de réfléchir à une solution pour ces habitants » a assuré Nathalie Lavallard.

La visite s'est terminée, en avance, au local du comité de quartier, à côté de l'école Delpech, où élus et habitants ont refait l'inventaire des problèmes à relayer à la mairie. ■ ELIO PROPHETIE



Photos V. Gallot



# Visite de proximité du 18 juin 2019

## Le bilan

date	Site	objet	transmission et/ou réponses des services
18/06/2019	Rue St Fuscien	Présence de nombreux rats	Un traitement de dératisation est en cours depuis le 25 juin 2019. Il sera maintenu autant que de besoin au niveau des réseaux publics.
18/06/2019	Square Annie Fratenilli	Est-il possible de créer une aire de jeux pour les enfants ?	Demande transmise aux services compétents
18/06/2019	Square Annie Fratenilli	Il manquerait un canipropre	Demande transmise aux services compétents
18/06/2019	Rue à l'arrière du Cirque	Est-il possible de poser un panneau STOP à l'angle de la rue Delpech ?	Demande inscrite à l'ordre du jour de la réunion avec la direction des espaces publics du 24/06/2019
18/06/2019	Rue Delpech	Bas de la rue : Le marquage au sol a été retiré pour les travaux du BHNS. Le refaire.	Demande transmise aux services compétents
18/06/2019	Rue Delpech	Au niveau du square les bus de TRANS80 se garent toujours et gênent la circulation. Faire un courrier de rappel à la société,	Demande transmise aux services compétents
18/06/2019	Rue Voiture	Face au 2 : nombreux tags à retirer + un à l'angle Albéric de Calonne	Mail envoyé au service anti-tag
18/06/2019	Rue Saint Fuscien	Mécontentement concernant les pistes cyclables, les riverains demandent des pistes sécurisées (hors voie de circulation des véhicules)	Remarques transmises au service déplacement
18/06/2019	Place Joffre	Problème avec le phasage des feux. Avant les travaux les feux étaient décalés rue des Otages. Aujourd'hui, le feu passe au vert en même temps que les véhicules qui arrivent de la rue St Fuscien (embouteillage)	Remarques prises en compte par la direction des espaces publics
18/06/2019	Eglise St Martin	Etudier la faisabilité d'installer des toilettes publiques	Demande inscrite à l'ordre du jour de la réunion avec la direction des espaces publics du 24/06/2019

18/06/2019	Eglise St Martin	Les portes seront remises en état et repeintes. A quelle date ?	Les devis ont été réalisés. La date d'intervention n'est pas connue au 25/06/2019..
18/06/2019	Rue Laurendeau / Rue Charles Dubois	Qu'en est-il de la demande de passage piéton ?	Relance faite auprès de la direction des espaces publics
18/06/2019	Rue Louis Thuiller	Au n° 4 : Poubelle toujours sur le trottoir	Les agents de la Brigade Verte se sont rendus sur site le 20 juin pour déposer des flyers de rappel.

18/06/2019	Rue Morgan	Au 32 et au 34 : Poubelles toujours sur le trottoir	Au 32 : il est impossible de rentrer le container. Au 34 : les locataires n'étaient pas présents. Les agents de la Brigade Verte restent vigilents.
18/06/2019	Rue Lemerchier	Au 35 et au 37 : Poubelles toujours sur le trottoir	Au 35 : les locataires n'étaient pas présents et au 37, le container a été rentré suite aux passages de la Brigade Verte
18/06/2019	Rue Lemerchier	Niveau 35 (ancienne boulangerie à l'angle) : la cheminée semble dangereuse et la gouttière serait en très mauvais état. Aller vérifier et mettre en sécurité si nécessaire.	Demande prise en compte par les services compétents
18/06/2019	Rue Morgan	Au niveau du 10 : Couverture de bouche à clé manquant	Le bouchon a été remplacé.
18/06/2019	Rue Paul Sautai	Demande de déplacement d'un horodateur.	Demande transmise au service déplacement
18/06/2019	Angle Rue Laurendeau Rue Lemerchier	Le répétiteur piéton ne fonctionne plus	Demande prise en compte par les services compétents
18/06/2019	Angle rue Voiture Rue Lemerchier	Couvercle de bouche à clé manquant	Demande transmise au service compétent
18/06/2019	Local du Comité de Quartier	Eclairage insuffisant dans la cage d'escalier	Demande prise en compte par les services de proximité Sud
18/06/2019	Rue Debray	Le drapeau noir des squatteurs n'a pas été retiré.	Ce bâtiment n'appartient pas à la Ville mais à l'Etat

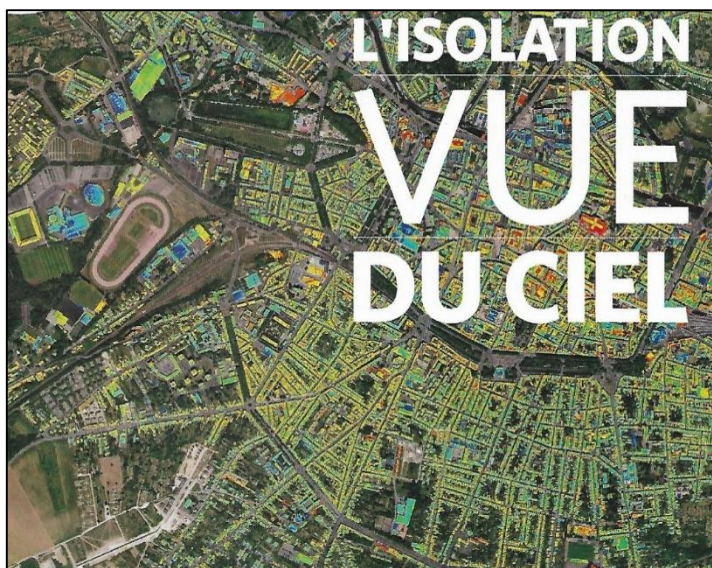


Photo V. Gallot

Le 20 juin, nos adhérents ont été invités à rencontrer Renaud Deschamps, maire adjoint chargé de la rénovation énergétique, pour découvrir l'aide lancée par la ville à destination des propriétaires de logements individuels pour changer une toiture, les menuiseries ou le système de chauffage.

Cette aide, cumulable avec celles déjà existantes est financée par les retombées du réseau de chaleur qui paye une occupation du domaine public. Elle peut atteindre 3 000€ par foyer.

Plus d'infos : 03 22 97 41 41 ou [contact-renovation@amiens-metropole.com](mailto:contact-renovation@amiens-metropole.com)



#### ÉNERGIES

## LES TOITURES DE LA VILLE PASSÉES AU CRIBLE

**AMIENS** La Métropole présente ce lundi au public les résultats de la thermographie aérienne réalisée l'an dernier sur son territoire. Les toits de tous les logements et bâtiments publics ont été analysés.

**P**our les techniciens du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), ce n'est pas vraiment une surprise. Sur la cartographie des déperditions de chaleur qu'ils ont pu établir, le toit de notre belle cathédrale apparaît tout en rouge. Un code couleur qui n'est pas bon signe : car plus c'est rouge sur cette carte, plus le logement ou le bâtiment en question est déperditif. Quand c'est bleu, tout va bien : cela veut dire qu'il est bien isolé et qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir.

#### LE TOIT DE LA CATHÉDRALE APPARAÎT TOUT EN ROUGE SUR LA CARTE

Alors pourquoi ce rouge si vif ici, alors que ce joyau du centre-ville d'Amiens n'est pas chauffé et qu'il devrait donc apparaître en bleu ? « Cela pose question, mais au final, l'explication est simple : la cathédrale possède d'énormes murs de plusieurs mètres de large, très épais, qui emmagasinent de la chaleur la journée et qui est restituée la nuit », précise la Métropole, qui aura d'autres exemples, comme celui-ci, à détailler ce lundi soir. C'est en effet aujourd'hui qu'elle présente au public les résultats de la thermographie aérienne réalisée pendant les nuits des 27 au 28 février et 13 et 14 décembre 2018.

Ces soirs-là, un scanner infrarouge embarqué dans un avion bimoteur du LNE, missionné par la Métropole, a permis d'évaluer le rayonnement thermique des toitures des particuliers et des bâtiments

publics, et ainsi dévaluer les déperditions de chaleur à traiter. L'avion a survolé les 39 communes de la Métropole à une hauteur de vol de 600 mètres.

Objectif de l'opération : apporter des éléments concrets d'études aux propriétaires afin de les aider à faire les bons choix pour améliorer l'isolation de leur logement. Et la Métropole intervient aussi sur cet aspect-là : elle va en effet proposer dans les semaines qui viennent une douzaine de salons, dans différents secteurs de la ville, lors desquels les habitants pourront venir s'informer individuellement, et gratuitement, auprès de techniciens spécialisés dans les économies d'énergie.

En attendant, c'est une présentation un peu plus générale de l'opération que va proposer ce lundi soir la Métropole. « Celle-ci permettra d'expliquer le mode opératoire et de présenter, en images, les résultats généraux sur le territoire », précise la collectivité, qui en a aussi profité pour faire un état des lieux de ses bâtiments publics. L'étude nous apprend par exemple que l'hôtel de ville est certainement mal isolé, car il apparaît en jaune sur la carte. Plus loin, une énorme tache bleue – « On ne voit qu'elle » – laisse entrevoir les toitures métalliques du géant de l'e-commerce Amazon. Un site bien isolé, donc. ■

**TÉRÉZINHA DIAS**

Présentation de l'étude ce lundi 29 avril à 18 h 30 à l'espace Dewailly, 3, place Louis-Dewailly.

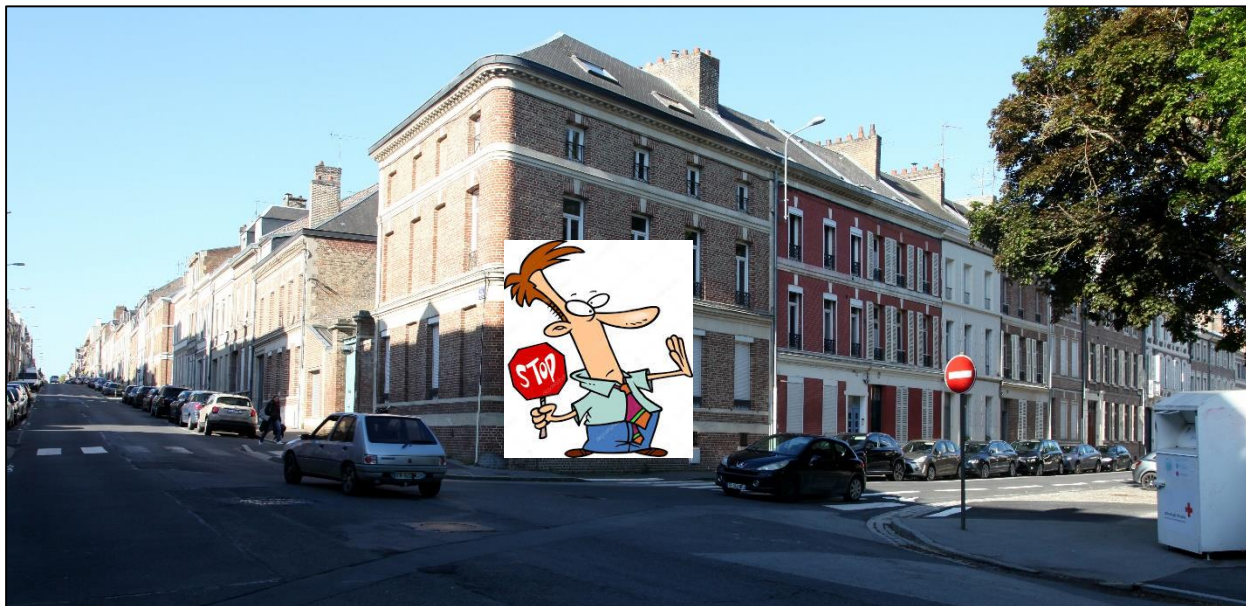


## **SECURITE. Installation d'un STOP à l'angle de la Place Longueville et de la rue Delpech**

Une proposition réitérée auprès de la municipalité...

Aujourd'hui, les voitures venant de la rue Place Longueville ont priorité sur la rue Delpech ce qui présente un danger certain et a été la cause de quelques accidents. De plus avec le passage du bus N3, celui-ci est souvent obligé de freiner brusquement pour laisser passer une voiture.

Un stop résoudrait ces problèmes, donnez-nous votre avis !



DOSSIER  
DU MOIS



## SECURITE

**Sur nos trottoirs :  
Vélos, trottinettes + écouteurs ...  
Cohabitation difficile avec les piétons !**

Amiens comme les grandes villes est aujourd'hui confrontée à un nouveau problème: la multiplication des trottinettes. Certains usagers n'hésitant à investir les trottoirs, ce qui peut occasionner non seulement une gêne mais un danger pour les piétons...



Photo B. Bréart

# LES TROTTINETTES DERAPENT, LES ASSUREURS PATINENT

Très légères et donc fragiles sur route, rapides et potentiellement dangereuses sur les trottoirs, les trottinettes électriques en plein essor font figure de casse-tête pour les assureurs.

**C'**est compliqué, car il y avait un flou juridique complet concernant les engins de déplacement personnel motorisés qui n'existaient pas dans le code de la route jusqu'à présent et n'avaient donc pas le droit de circuler sur la voie publique, explique Blandine Chaghal, directrice commerciale direct d'Aviva France. En dessous de six kilomètres à l'heure, trottinettes, gyropodes, monoroues et hoverboard peuvent emprunter les trottoirs et sont considérés comme des piétons. Au-delà de cette vitesse, ils n'ont plus le droit de circuler sur les trottoirs mais ne peuvent pas non plus s'insérer dans la circulation routière, leur usage étant en principe limité aux espaces privés ou fermés à la circulation. Si l'utilisation de ces engins s'est développée, « c'était à la tolérance des mairies sur les pistes cyclables ou sur les trottoirs, mais il y a un flou et du coup, si vous faites mal à quelqu'un, se pose la question de qui est responsable, de quoi et comment », explique Mime Chaghal. Long-

**232 749**

C'est le nombre total de trottinettes électriques vendues en France en 2018, un chiffre multiplié par plus de deux en un an, selon la Fédération des professionnels de la micro-mobilité.

temps, ce vide juridique n'a pas véritablement posé de problèmes, l'utilisation de ces nouveaux engins de déplacement personnel (EDP) étant jusqu'alors réservée à une communauté aussi réduite qu'avertie et généralement prudente, aux dires des assureurs. L'arrivée dans les villes l'an passé de milliers de trottinettes en libre service a toutefois changé la donne et popularisé comme jamais ce nouveau type de mobilité. « Pour utiliser ces engins motorisés, il est obligatoire d'être assuré », rappelle la Fédération française de l'assurance. Sauf que compte tenu du flou juridique qui entoure leur uti-

lisation, les assureurs ont adopté des approches différentes vis-à-vis de ces engins et du régime d'indemnisation qui s'applique en cas d'accident.

*« C'est le fléau de 2020, on va vers une transformation importante de l'accidentologie »*

M<sup>e</sup> Jehanne Collard

Certains ont récemment lancé des produits spécifiques, d'autres ont fait le choix de les couvrir via des contrats automobiles améliorés (lire ci-dessous). En cas de collision, les trottinettes, dont la vitesse peut aller de 25 à 60 kilomètres heure, peuvent provoquer de dégâts matériels et corporels très lourds. Mais rares sont les utilisateurs qui portent un casque, et des comportements à risque se multiplient. Selon la plupart des acteurs interrogés, les accidents impliquant des trottinettes électriques sont en augmentation rapides depuis plusieurs mois. « C'est le fléau de 2020, on va vers une transformation importante de l'accidentologie. Celle-ci va augmenter en milieu urbain et changer de nature », explique M<sup>e</sup> Jehanne Collard, l'avocate spécialisée dans la défense des victimes de la route. La ministre des Transports Elisabeth Borne a annoncé l'entrée en vigueur d'une série de règles à la rentrée afin de mettre fin à « la loi de la jungle ». Les EDP motorisés seront désormais reconnus comme une nouvelle catégorie d'engins par le code de la route et leur usage sera défini strictement. Parmi les nouvelles dispositions figurent notamment l'interdiction de circuler avec un engin dont la vitesse n'est pas limitée à 25 km/h et l'obligation d'emprunter en agglomération les pistes cyclables, s'il y en a, ou les routes limitées à 50 km/h. ■



L'article L 324-2 du Code de la route prévoit de lourdes sanctions pénales (amendes, suspension du permis de conduire), en cas d'absence d'assurance. AFP

## RÈGLES EN MATIÈRE D'ASSURANCES ET CONDITIONS D'INDEMNISATION

**Quelles règles d'assurance pour les nouveaux types de mobilité ?**  
Les EDP motorisés sont soumis à la même obligation d'assurance de responsabilité civile que les véhicules motorisés tels que les motos ou les voitures. Cette assurance de responsabilité civile couvre les dommages qu'un utilisateur peut occasionner, par exemple, en blessant un piéton lors d'une collision ou les dégâts causés à un véhicule, qu'il s'agisse d'un autre EDP, d'un vélo, une moto ou une voiture. Pour être en règle avec l'obligation légale d'assurance, il faut donc impérativement déclarer l'utilisation de son engin motorisé à son assureur.

**Quelles sont les assurances proposées ?**  
L'approche des compagnies d'assurance est parfois très différente en ce qui concerne la définition des engins de déplacement personnel, qui peuvent aller du jouet au véritable véhicule terrestre à moteur pouvant atteindre jusqu'à 60 kilomètres par heure. Selon la perception qu'a l'assureur de ces engins, le régime d'indemnisation en cas d'accident peut varier. Si certaines compagnies d'assurances ont lancé ces derniers mois des produits spécifiques pour les nouveaux types d'engins, d'autres ont fait le choix de les couvrir via des contrats automobiles améliorés, quand d'autres encore ont opté pour une couverture via le contrat d'assurance... habitation. Un flou entoure par ailleurs les contrats d'assurance dans le cas des trottinettes électriques en libre-service.

**Quelles conséquences un piéton est blessé ?**  
Si un utilisateur renverse un piéton avec son EDP sans être assuré, le Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO) intervient pour indemniser la victime mais se retournera contre l'utilisateur pour récupérer les sommes versées à la victime, majorées de 10 %. Autrement dit, outre les éventuels dégâts corporels et matériels qu'il peut subir, l'utilisateur non assuré prend le risque de devoir payer une très lourde compensation financière selon la gravité des blessures engendrées.



**COURRIER PICARD**  
MERCREDI 8 MAI 2019

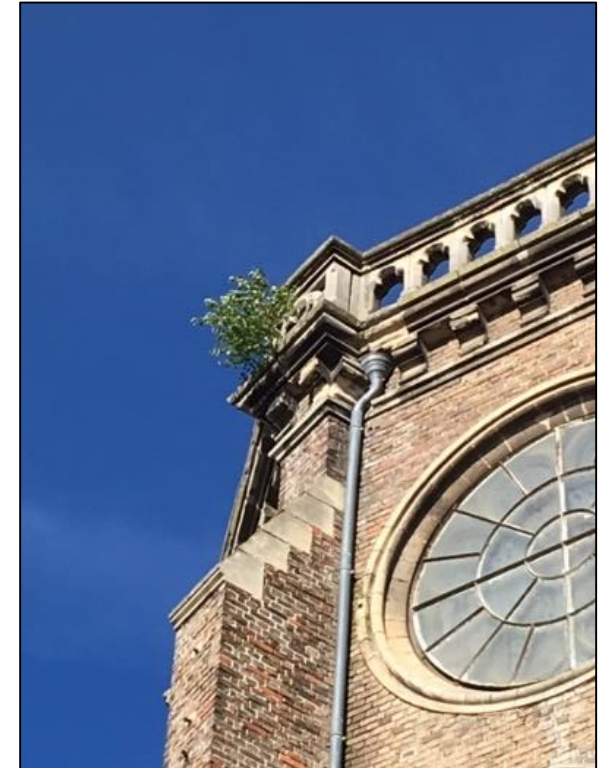
## PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Le Comité, soucieux du respect de notre cadre de vie a poursuivi le recensement des actes de négligence (?) (abandon de véhicule, gestion des ordures...), voire de vandalisme (feu de poubelle) dont les effets concourent à une véritable pollution visuelle de notre environnement...

Le Comité a alerté les services municipaux dès leur constatation. Nous en profitons pour remercier notre mairie de secteur pour la rapidité de ses interventions



Photos V. Gallot



Le Comité a sollicité l'enlèvement de la végétation qui a colonisé les murs de l'église et qui risque, à terme, de désolidariser les pierres de cet édifice...



## Loin du « STREET ART » !

Notre quartier n'échappe pas aux tags. Ainsi, portes de garage, portes d'entrée et façades de domiciles privés ne sont pas épargnées par ce phénomène urbain...



Photo B. Bréart



### Signalez-nous les tags et affichage sauvage

**LES TAGS**  
La ville d'Amiens a mis en place un service d'enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments et le mobilier urbain.

Si vous repérez un tag :

**Allô propreté**  
► N°Vert 0 805 804 368  
APPEL GRATUIT SOUS UN FORTE PRIX

Ou  
Rendez-vous à l'accueil de votre mairie de secteur

Ou  
sur [www.amiens.fr/contact](http://www.amiens.fr/contact)  
Complétez le formulaire de contact en ligne (nom, prénom, adresse, commentaire). Ce formulaire sera envoyé aux services techniques de la ville d'Amiens pour un passage des services.

**AFFICHAGE SAUVAGE**  
Les agents de surveillance sont chargés de lutter contre la pratique de l'affichage sauvage, source de pollution visuelle.  
Moyens mis par la ville : intervention quotidienne du service nettoyage et verbalisation par les agents de surveillance.

**1735 TAGS EFFACÉS/AN**  
**10 000 M<sup>2</sup> DE SURFACE TRAITEE/AN**

Si le tag est découvert et/ou signalé par l'agent de prospection :

- Il vous rencontre directement et vous fait signer la demande,
- En cas d'absence de votre domicile, il vous la transmet dans votre boîte à lettre. En parallèle de la démarche de signalement du tag aux services techniques, le propriétaire du bâtiment taggé est invité à porter plainte pour "détérioration par tag".

20



## QUELQUES RAPPELS UTILES

Pour le mieux vivre ensemble !

**Pour nous contacter**

- Secteur Centre  
03 22 97 15 71
- Secteur Nord  
03 22 66 67 00
- Secteur Sud  
03 22 33 42 60
- Secteur Est  
03 22 50 47 50
- Secteur Ouest  
03 22 69 65 22

*Ma ville est belle,  
je la garde propre!*

Allô propreté N° Vert 0 805 804 368  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ville d'Amiens

## CROTTES, NON RAMASSÉES

68€

Arrêté municipal du 4 juin 2018

Lorsque je promène mon chien, je dois :

- Le tenir en laisse
- Détenir un moyen de ramassage
- Ramasser les déjections canines de mon animal

Pour vous aider, nous mettons à votre disposition :

- Des sacs à toutous aux entrées des parcs
- Des cani-propre sur certains secteurs de la ville

**le bon geste !**

- J'enfile le sac
- Je ramasse
- Je retourne le sac
- Je le jette à la poubelle

## POUBELLE NON RENTRÉE

150€ maxi

Quand dois-je sortir et rentrer mon bac ?

- Je le sors la veille de la collecte à partir de 20 heures
- Je le rentre après la collecte ou dès mon retour à la maison au plus tard à 19h30

**cas particulier**

**Pour le Centre Ville**

- Je dépose mon bac le jour de la collecte à partir de 07h
- Je rentre mon bac au plus tard à 12h30 (sauf exception) Secteur cathédrale
- Je dépose mon bac dans les rues à proximité immédiate de la Cathédrale à partir de 20h
- Je rentre mon bac au plus tard à 09h30

## DÉPÔT SAUVAGE CONSTATÉ

450€ maxi

Tout dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés, est interdit et réprimé par le Code Pénal.

Lorsque cette infraction est commise avec un véhicule, l'amende peut aller jusqu'à 1500 €

- Vous devez déposer vos déchets dans les contenaires prévus à cet effet : tri sélectif ou point d'apport volontaires
- En cas d'encombrants, vous devez vous rendre à la déchetterie la plus proche
- Vous pouvez faire appel au CIP au 03 22 33 12 12



## RETOUR SUR LA FOIRE AUX PLANTES ...

Le dimanche 19 mai, se tenait la nouvelle édition de la **Foire aux Plantes** organisé par le Comité qui a su mobiliser l'ensemble de son équipe.  
Les exposants ont pu proposer tout au long de la journée leurs productions.

*Le Comité remercie chaleureusement les équipes des services municipaux pour l'aide matérielle apportée sans laquelle cette manifestation n'aurait pu se dérouler dans de bonnes conditions.*



COMITE QUARTIER HENRIVILLE  
FOIRE AUX PLANTES

## Une innovation..

Il nous a paru intéressant de connaître le regard porté par les enfants sur ce type de manifestation. Un concours photo a donc été organisé et a fourni une cinquantaine de clichés.

Les prix récompensant les 3 lauréats ont été remis à l'occasion du Vide Greniers qui s'est tenu place du cirque le dimanche 30 juin (*voir planche suivante*).

### Classement

1<sup>er</sup> prix attribué à Anaïs et Agathe GIGNON (6 et 3 ans)

2<sup>ème</sup> prix attribué à Christophe MARIETTE (11 ans)

3<sup>ème</sup> prix attribué à Virginie GASNIER et Julien HUNDT (7 et 4,5 ans)



visite de Madame Brigitte FOURE  
notre maire

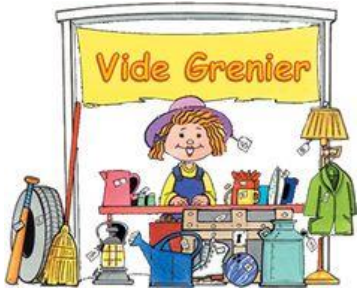


## Remise des prix du concours photo



Dimanche 30 juin 2019





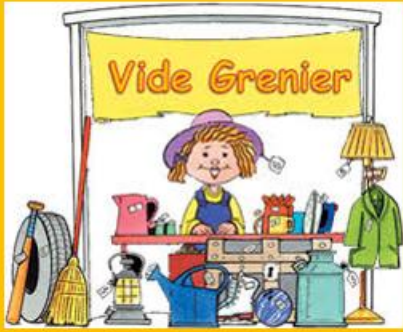
Activités pérennes du Comité, la Foire aux plantes, le Vide-Grenier...  
participent à l'animation du quartier et sont autant de moments de  
convivialité, d'échanges...

Ci-contre:

1<sup>ère</sup> photo : Alain GEST Président d'Amiens métropole, Paul-Eric DECLÉ conseiller municipal  
délégué au commerce, Danièle LETURCQ Présidente de l'Union des comités de quartier,  
Nathalie DEVEZE vice-présidente d'Amiens métropole chargée de la culture.

2<sup>ème</sup> photo : Danièle LETURCQ Présidente de l'Union des comités de quartier, Barbara POMPILI  
notre députée.







Nous vous donnons rendez-vous en  
Septembre. En attendant nous vous  
souhaitons de passer de bonnes vacances...

Le Comité

## Accueil des nouveaux résidents

Chaque année, le Comité se propose d'accueillir les nouveaux résidents.

A cette occasion, une promenade est organisée pour partir à la découverte des potentialités du quartier.

Vous pouvez nous aider en nous signalant les nouveaux arrivants afin que nous puissions leur envoyer une invitation...

Le rendez-vous est fixé devant le cirque municipal

La prochaine sortie est programmée en **septembre 2019**  
La date sera communiquée dans un prochain bulletin



# Faites connaître notre Comité

## BULLETIN D'ADHESION

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Profession (*facultatif*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Mail \* : \_\_\_\_\_

(\*) mention obligatoire pour être destinataire de notre bulletin de liaison

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_ souhaite adhérer à l'association du Comité de quartier Henrieville et transmet un règlement de 10 euros en guise de cotisation annuelle (*chèque à l'ordre du Comité de Quartier Henrieville*).

Signature :

Bulletin à retourner à : Comité de Quartier Henrieville 159, rue Delpech  
80000 - AMIENS

## Votre avis nous intéresse

1. Qu'attendez-vous de notre association ?
2. Seriez-vous prêt (e) à rejoindre l'une de nos commissions et laquelle ?

## Contactez-nous par mail :

[henriville@cqamiens.fr](mailto:henriville@cqamiens.fr)